

**M A I R I E**

DE

**CHEIX-EN-RETZ**

4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)

[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Nombre de procurations : 3**

**Date de la convocation : 11/02/2025**

**Date d'affichage : 11/02/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY, excusée, excusés.

Monsieur Olivier NORMAND a été nommé secrétaire de séance.

**1-2. Tarifs communaux**

**1-2-1 Location des salles et du gîte :**

En raison de la hausse du coût de la vie ces dernières années, je vous propose d'ajuster les tarifs suivants :

- Forfait gîte complet : la nuitée : + 4.3%
- Location salle des loisirs habitants de Cheix : + 4.6%
- Location salle des loisirs habitants hors commune : + 7.8%
- Location Salle Yvon Barbot habitants de Cheix et habitants hors commune : on applique une moyenne entre le tarif en semaine et le tarif en week-end, sans augmentation.

Le reste est inchangé.

Par ailleurs, dans un but de simplification, les mêmes tarifs sont applicables en semaine et en week-end pour la salle des loisirs et nous avons intégré les charges annexes (chauffage).

Enfin, pour la location de la salle Yvon Barbot aux événements associatifs, on maintient le tarif préférentiel de 30€ mais uniquement à la première réservation de l'année, sur une durée de 24 heures ; au-delà, s'applique le tarif « habitants de Cheix ».

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver les nouvelles grilles tarifaires pour le gîte, la salle de loisirs et la salle Yvon Barbot, avec une entrée en vigueur au 1er avril 2025.

**GITE ET SALLE DES LOISIRS :**

<b>Gîte avec son parc</b>	
Parc du gîte : associations Cheixoises	<b>Gratuit</b>
Parc du gîte : associations hors commune	<b>36 €</b>
La nuitée par personne (17 h à 10 h)	<b>25 €</b>
Forfait gîte complet : la nuitée	<b>170 €</b>
Caution ménage /état de la salle et matériel	<b>400 €</b>
<b>Salle des loisirs</b>	
Réunions associations Cheixoises (24 heures)	<b>Gratuit</b>
Habitants de Cheix	<b>160 €</b>
Habitants hors commune	<b>220 €</b>
Obsèques	<b>Gratuit</b>
Caution ménage/ état salle et matériel	<b>400 €</b>

*NL* *no*

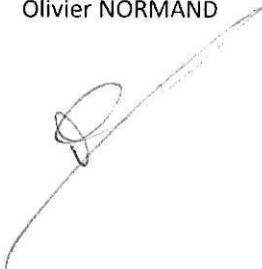
**SALLE YVON BARBOT :**

Tarifs

<b>WEEK-END ET JOURS FERIES</b>	Habitants de Cheix-en-Retz	<b>340 €</b>
	Habitants hors commune	<b>550 €</b>
<b>JOURNEE EN SEMAINE (du lundi au jeudi)</b>	Habitants de Cheix-en-Retz	<b>170 €</b>
	Habitants hors commune	<b>275 €</b>
<b>EVENEMENTS ASSOCIATIFS</b>	Associations cheixoises Gendarmerie Pompiers (et tout rassemblement ayant un lien avec ceux-ci)	<b>30 €* *sur une période de 24 heures et pour la 1<sup>ère</sup> réservation de l'année. Ensuite : application du tarif «habitants de Cheix»)</b>
<b>CAUTIONS</b>	Ménage/ salle / matériel	<b>400 €</b>

Extrait Certifié Conforme,  
Le 18 février 2025.

Secrétaire de séance,  
Olivier NORMAND



Le Maire,  
Luc NORMAND



16